



Comité Social d'Administration Académique

Ce que retient la CGT

Mercredi 8 novembre 2023

Vos élu-es CGT au Comité Social d'Administration :

Karine Perraud et Bertrand Colas

Contactez la CGT Educ 'Action - Académie Nantes

cgteduc-nantes@orange.fr

nantes@cgteduc.fr

Présent-es :

Organisations syndicales : SUD Éducation, FNEC FP FO, CGT Educ'action, SE UNSA Éducation, SGEN CFDT, FSU.

Déclarations liminaires FSU, SUD, CGT, FO

Déclaration liminaire CGT ICI

Vous y trouverez nos analyses sur les sujets évoqués dans ce compte rendu : Attaque meurtrière au lycée Gambetta, salaires/Pacte, formation sur hors temps scolaire, réforme de la voie professionnelle, AESH, administratif-ves, revendications de la CGT Educ'Action.

Propos préalables de Madame la Rectrice en réponse aux différentes déclarations liminaires

➤ Attaque meurtrière au lycée Gambetta d'Arras

Pas forcément la laïcité qui était visée mais plutôt les transmetteur-trices de savoir. Le ministre a parlé de Dominique Bernard comme d'un héros de la République. Elle comprend la peur et la crainte des enseignant-es. L'École doit redevenir cet asile sûr de la République.

Mesures liées à la sécurité : des réunions ont eu lieu pendant les vacances avec la préfecture et la justice pour prendre des mesures là où il y a eu des menaces spécifiques. La Rectrice dit que des endroits sont plus exposés.

Elle dit qu'elle ne mettra pas fin au principe de contrôles visuels dans le contexte d'urgence attentat : principe de dissuasion et c'est quelque chose de rassurant pour les élèves et les familles. La Rectrice convient que c'est contraignant.

Rencontre du conseiller sécurité de la présidente de la Région concernant les cas spécifiques des Lycées : idée de croiser tout ce qu'il est possible de faire pour protéger tous les personnels.

➤ **Rôle de la Rectrice sur le dualisme scolaire Public/Privé**

Rectrice et présidente de Région se sont déplacées dans les Lycées du public et du privé à la rentrée. En Vendée, la réunion s'est faite à Saint François d'Assises. La Rectrice a hésité pour y aller et a expliqué que ce serait la première et dernière fois qu'elle se rendrait dans un établissement privé. Pour la Rectrice cette visite n'était pas forcément souhaitée.

➤ **Voie pro**

Pas d'instances ad hoc pour le privé mais garder les instances régionales : CREFOP (Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) qui est le lieu de débat sur les formations en tension. Selon la Rectrice, il s'agit de « Monter en gamme » de nos formations et de la qualification de nos élèves. Concernant les évaluations nationales : les résultats des élèves des PDL sont au-dessus de la moyenne nationale.

Face au fait que l'on déplore plus de stages et plus d'entreprise, la Rectrice répond que pendant la période COVID, des élèves ont souffert du manque de stage et que les périodes de formation en milieu professionnel permettent une meilleure insertion. **(commentaires CGT dans notre déclaration liminaire)**

➤ **Adéquationnisme des Formations professionnelles aux besoins directs des employeurs locaux :**

Selon la Rectrice, « ce n'est pas un adéquationnisme ». Besoin de travailler ensemble avec la Région. Appel aux compétences et secteurs dit d'avenir. Exemple : besoin de formations sur la décarbonation, sur les énergies de demain, sur la cybersécurité... : ce sont les points forts de la recherche et de l'innovation de la Région. Cela permettra des formations séduisantes.

Il ne s'agit pas de fermer nos CAP : taux d'insertion de 31% pour les CAP. BAC : 48%. Mentions complémentaires : 54% et BTS : 62%.

Les moyens pourraient permettre de former les professeur-es à ces formations dites d'avenir !

La Rectrice admet aussi que nous souffrons aussi du privé hors contrat : la qualité pédagogique y est parfois discutable.

[Positions CGT Educ'action Voie Pro](#)

➤ **Pacte** : 80% des parts de Pacte dans le privé. La Rectrice : « ils se sont appropriés ce dispositif » **Commentaires de la CGT : des retours de certains établissements du privé dans notre académie laissent entendre que des chef-fes d'établissement du privé ont abondamment distribué des pactes aux enseignant-es. On comprend mieux alors les chiffres « d'adhésion » au pacte. Là aussi, cela nous interpelle sur l'utilisation des deniers publics à l'enseignement privé.**

CNR éducation : « Notre école, faisons là ensemble ». La Rectrice se félicite que le réseau public ait davantage utilisé ce dispositif.

ORDRE DU JOUR DU CSA

- 1) Approbation du procès-verbal du CSAA du 20 juin 2023 (vote)
- 2) Bilan de rentrée : effectifs et affectation des élèves (information)
- 3) Revalorisation indemnitaire des personnels ADJAENES, infirmiers, médecins et des personnels ITRF (vote)
- 4) Lignes directrices de gestion relative à la mobilité (information)
 - a. bilan des affectations des enseignants stagiaires, titulaires et alternants et des stages de pratique accompagnée (SPA)
 - b. bilan des affectations des personnels ATSS
- 5) Point sur les emplois d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) (information)
- 6) Situation des moyens et des structures (information)

[Vous trouverez le Diaporama présenté par l'administration lors de ce CSA A](#)

[Voir Diaporama Pages 2 à 7](#)

Commentaires de la CGT Éduc'action aux annonces

Comme à chaque fois, on justifie les suppressions de postes par des raisons démographiques. On aurait pu espérer que pour une fois, l'institution, que ce soit au niveau ministériel ou académique, fasse le choix courageux de garder ces postes en baissant simplement les effectifs par classe, pour arriver à des chiffres d'encadrement dignes d'un pays développé. Toutes les études montrent que cela permet d'améliorer les conditions de travail des enseignant-es, mais aussi d'apprentissage des élèves.

Scolarisation des moins de trois ans :

La FSU déplore le fait que la scolarisation des enfants moins de deux ans continue de baisser. La scolarisation des moins de deux ans est pourtant nécessaire dans des territoires défavorisés socialement : pourquoi en est-on encore là ? **La CGT partage cette position et ajoute que le fait de ne pas les compter dans les effectifs dès la préparation de la rentrée pose question. Cette position dogmatique de l'autorité académique est source de difficultés réelles sur le terrain. Quand les effectifs prévus en PS sont déjà très chargés dès le mois de septembre, comment envisager l'accueil d'élèves en cours d'années ? Comment inscrire des moins de trois ans dans les classes ? Cela n'est-il pas un argument pour les parents pour fuir vers le réseau privé ? L'école maternelle a fait ses preuves. Elle assure parfois la première séparation entre la famille et l'enfant. C'est aussi la première rencontre entre l'enfant et l'institution. Son rôle est prépondérant en matière d'enseignement mais aussi en termes de socialisation et de mixité. À ce titre, les élèves de 2 ans doivent y être accueilli-es sans restriction à partir du moment où les familles le souhaitent, y compris en classe enfantine et les classes uniques maternelles en milieu rural. Pour garantir la qualité de cette première scolarisation, ces élèves doivent être pleinement pris en compte et donc comptabilisés dans les effectifs prévisionnels.**

UPE 2 A en Mayenne

La FNEC FP FO demande à quand une UPE 2A en Mayenne. Cette demande a été régulièrement faite au niveau départemental par la CGT Éduc'action 53 qui avait d'ailleurs été reçue en audience sur cette question.

La DASEN nouvellement nommée en Mayenne a répondu que cette absence d'UPE 2A en Mayenne était due à la dispersion des élèves allophones sur le territoire et qu'il y avait une question d'éloignement. Ceci dit, elle a ajouté que cette ouverture était envisageable en Mayenne. Ça progresse ! On restera vigilant sur le délai de cette mise en place.

Revalorisation indemnitaire des ADJAENES, infirmiers, médecins et personnels ITRF

[Voir Diaporama Pages 8 à 11](#)

La CGT Éduc'action est intervenue pour dénoncer le fait que cette augmentation est de l'indemnitaire et non pas de l'indiciaire avec des conséquences sur la cotisation retraite qui n'est pas pris en compte.

Certes, une augmentation sur une paie sera bienvenue chez nos collègues qui subissent l'inflation et la perte de pouvoir d'achat comme l'ensemble des salarié-es. Les faibles rémunérations sont une des raisons du manque d'attractivité et des postes non pourvus dans ces catégories de personnels. **La CGT s'est abstenue non pas qu'elle soit contre une revalorisation mais le vote dans cette instance ne sert à rien puisque cette revalorisation est déjà effective car déjà mise en place dans les services RH sur les payes de novembre.**

Complément indemnitaire annuel (CIA)

L'académie poursuit le CIA aux personnels titulaires et non titulaires affectés à l'année de 475 euros sur paye de décembre. En juin, un travail se fera pour revoir l'ensemble de la situation des agent-es qui auront un contrat toute l'année pour qu'ils et elles puissent en bénéficier

Pour plus d'informations, retrouvez notre 8 pages spécial : [Revalorisation indemnitaire à partir du 1^{er} janvier 2023 pour les ADJAENES et la filière ITRF et médico-sociale](#)

Bilan des affectations des stagiaires, titulaires et alternant-es

[Voir Diaporama Pages 12 à 16](#)

Bilan des affectations ATSS

[Voir Diaporama Pages 17 à 20](#)

Un document sur la répartition des stages ATSS en 2021-2022 par axe de formation en nombre de journées stagiaires et la répartition des journées de formation par catégorie de personnels ATSS a été envoyé aux membres du CSA-A mais n'a pas été présenté lors de l'instance.

Commentaire de la CGT Educ'action

Le PAF est relooké mais le contenu reste quasi le même depuis des années. Beaucoup de personnels ne participent plus aux formations car ils ont déjà fait le tour.

L'adaptation à l'emploi concerne du "public désigné" donc formé sur un nouveau poste et cela représente 80% des journées stagiaires.

Chez les personnels TRF, il y a peu de formations nouvelles notamment dans les services académiques. Il manque notamment la formation "gestes et postures" qui devrait être en public désigné pour les titulaires comme les non-titulaires. Il n'y a pas non plus de formations sur l'utilisation des produits notamment dangereux. Pourtant il y aurait nécessité de former les agents pour éviter des surdosages. Il manque également des formations pour les collègues des espaces verts. Nous demandons également qu'une enquête exhaustive soit faite auprès des personnels pour recueillir les besoins et aspirations en formation et élargir le plan de formation pour ne pas coller uniquement qu'aux applications métier.

Sur les ATSS, la CGT avait posé des questions diverses.

➤ Questions indemnitaires :

Demande de point sur le nombre d'agents exclus de la prime pouvoir d'achat (titulaires /non-titulaires) et les motifs d'exclusion.

Aucun agent répondant aux conditions édictées par les textes n'a été « exclu » du versement de la PEPA. Pour rappel, conformément aux dispositions du décret 2023- 702 du 31 juillet 2023, peuvent bénéficier de la PEPA les agents employés et rémunérés par un employeur public à la date du 30 juin 2023, ces 2 conditions étant cumulatives. Sont exclus les agents en disponibilité, en congé parental, congé sans solde, ...

Combien d'agent-es seront concerné-es par la GIPA cette année ?

388 agents gérés par la DIPATE sont potentiellement concernés par la GIPA. Ces situations sont actuellement expertisées par le service pour mise en paie en décembre.

➤ **Non-titulaires ATPSS**

Grille salariale des non-titulaires APTSS : à quand un groupe de travail pour réviser l'ensemble de la grille au vu de la perte d'attractivité ?

La DIPATE propose qu'un GT puisse se réunir dans le courant du mois de décembre (14 ou 15 décembre) à ce sujet.

Concours : nombre d'agent-es non titulaires reçus aux concours par filières cette année (détail entre concours interne et externe) comme évoqué à la CCP du 5 juillet 2023.

Cf document joint (transmis aux membres de la CCP en juillet 2023).

Etat des lieux des non-remplacements : Combien de postes sont actuellement non pourvus par catégorie et filière et quels sont les départements les plus impactés ? Quel est le nombre de postes non-pourvus en EPLE et en services administratifs ?

La Loire-Atlantique est le département le plus impacté par la pénurie de ressources et les problématiques de recrutements.

- Concernant les personnels administratifs, 5 offres d'emploi (suppléance de 5 adjoints gestionnaires) font l'objet d'une publication : 4 en Loire Atlantique (Clg St Exupéry à La Montagne, LP de Vinci à Nantes, Collège Jean Mounes à Pornic, Collège La Reinetière à Ste Luce sur Loire) et 1 en Sarthe (Collège J.Baker au Mans).

- Concernant les personnels infirmiers, 3 publications sont en cours (suppléances) : 1 en Loire-Atlantique (collège de Nozay) et 2 en Maine-et-Loire (Lycée PE Victor à Avrillé et collège Val d'Oudon au Lion d'Angers).

- Concernant les personnels de service social, 2 offres de recrutement sont actuellement publiées, les 2 en Sarthe (1 AS des élèves et 1 AS des personnels).

- Concernant les aides-laboratoires, 1 demi-poste est vacant au lycée Clémenceau. Une offre d'emploi est publiée.

➤ **Concours et postes administratifs :**

Nous connaissons les difficultés rencontrées cette année notamment sur le concours d'ADJAENES. Combien de lauréat-es ont refusés le bénéfice du concours et la totalité des candidat-es sur listes complémentaires en SAENES et ADJAENES a-t-elle été appelée ?

- Concours ADJAENES1 : 19 lauréats ont renoncé au bénéfice du concours (concours interne + concours externe). La liste complémentaire du concours externe est épuisée. Concernant le concours interne, reste 3 personnes inscrites sur la LC (ces 3 personnes résidant en nord Sarthe ou dans l'Orne).

- Concours SAENES1 : 14 lauréats ont renoncé au bénéfice du concours (concours interne + concours externe). Les 2 listes complémentaires sont épuisées

Pour information, ces 2 concours sont interministériels. Les listes complémentaires sont en conséquence « partagées ».

Pour information, nous ne constatons pas d'augmentation significative des postes laissés vacants dans ces 2 corps mais les postes vacants sont concentrés sur la Loire-Atlantique.

Point sur les AESH et AED

[Voir Tableau Diaporama Pages 21 à 23](#)

6200 sur académie

Augmentation des personnels en CDI en cette rentrée.

1600 agent-es en transfert de gestion directement en CDI passé-es sous gestion du rectorat.

Transfert de personnels continu. D'ici 2025, tout sera géré par le SAE.

Reliquat prime pouvoir d'achat versé sur la paie de novembre 2023.

Pour les AESH passé-es en CDI en 2023, versement de la PEPA en deux fois.

Effectifs : évolution de 280 ETP ce qui équivaut avec les temps partiels imposés à 450 agents.

Dialogue avec collectivités territoriales pour l'accompagnement sur pause méridienne. Cela permet selon l'administration une majoration de la quotité de travail pour l'agent. Ce sont des conventions cadre **toujours sur la base du volontariat de l'agent.**

Au 1^{er} septembre 2023 : doublement des effectifs AED CDI. 220 AED CDI (1/7^{ième} des agents). Des AED CDI qui reviennent après les 6 ans.

Quotités moyennes des CDI : 90% (taux allant de 25% à tempsplein)

Sur les AESH et les AED , la CGT avait posé des questions diverses :

➤ **Bilan social**

- **le nombre de recrutements** : l'académie a bénéficié d'une dotation complémentaire de 280 Equivalent Temps Plein

- **le nombre d'AESH manquants par département et le nombre d'heures d'accompagnement non-pourvues** : le taux de couverture est supérieur à 90% et les recrutements sont permanents.

- **Combien d'AESH CDIés passant sous T2 ?** Sur le mois de septembre 2023, 1600 AESH ont bénéficié d'un CDI et ont été transférés du HT2 au T2.

- **Combien d'AESH restent sous HT2 ?** environ 1700

➤ **Pôle d'appui à la scolarité et fusion ARE**

Le ministère a annoncé le calendrier de mise en œuvre des mesures actées par la Conférence Nationale du Handicap en avril dernier comme la mise en place du statut d'emploi des ARE et la transformation des PIAL en pôle d'appui à la scolarité.

Qu'en est-il de ces annonces au niveau de notre académie ?

Un séminaire national est prévu le 17 novembre. Cela nous permettra d'affiner notre lecture quant à la mise en œuvre future des PAS. Néanmoins une cartographie académique est actuellement en cours de réalisation afin de croiser les différents territoires existant (PIAL – EMASco- ESMS...) et mettre en lumière toute les synergies possibles.

➤ **Jours de fractionnement**

Il apparaît que dans l'académie de Nantes, les jours de fractionnement ne sont pas octroyés de façon systématique et que cela l'est à géométrie variable.

Le groupe de travail ministériel (GT ministériel spécial AESH du 5 juillet 2023) a rassuré les syndicats, une communication émanant du ministère en direction des Académies (notamment celle de Nantes) devait être envoyée pour leur rappeler le droit aux jours de fractionnement pour les AESH.

Le décret n°84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'État indique dans son article 1 qu'« un jour de congé supplémentaire est attribué à l'agent dont le nombre de jours de congé pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre est de cinq,

2

six ou sept jours ; il est attribué un deuxième jour de congé supplémentaire lorsque ce nombre est au moins égal à huit jours ».

Nous vous demandons de bien vouloir faire appliquer les textes, comme c'est le cas dans d'autres académies.

Toutes les demandes de jour de fractionnement sont étudiées au cas par cas par les 3 employeurs (SAE/SMP53/SPM72) en tenant de l'effectivité des 41 semaines de travail de l'agent. Le traitement des situations est harmonisé entre les 3 employeurs.

[Voir la publication Précarité de la CGT Educ'action Nantes](#)

Moyens et structures

[Voir Tableau Diaporama Page 24](#)

Autres points

➤ **Psychologue du travail**

Le poste étant vacant, où en est le remplacement de ce poste ? [Un recrutement a eu lieu](#)

➤ **Action sociale :**

Qu'en est-il de la mise en paiement des demandes d'allocation pour parents isolés 2023 ou l'aide aux études supérieures (cf. courrier de la CGT du 25 avril 2023) ? [La mise en paiement est en cours.](#)

Voie professionnelle

Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, il a été annoncé la fermeture des formations prétendument non insérantes pour la rentrée 2026. Vous aviez annoncé lors du dernier CSA une analyse sur une temporalité de 3 ans avec une procédure nouvelle associant EPLE, élus des territoires, rectorat et partenaires du monde économique pour une mise en œuvre dès ce premier trimestre de cette année scolaire.

La nouvelle carte des formations sera présentée au CREFOP et en CAEN en novembre décembre.

Qu'en est-il de ces analyses multipartites ? Nous souhaiterions avoir des informations sur les discussions en cours et les éventuelles conséquences sur les établissements concernés, les collègues concernés, ainsi que les conséquences sur les moyens et structures.

[Le processus d'évolution de la carte des formations professionnelles a évolué au regard des directives interministérielles du 13 Juillet 2023. Une analyse qualitative des demandes d'évolution de](#)

l'offre de formation est faite au sein des territoires EFOP, dans des groupes de travail issus des CLEFOP. Les évolutions seront présentées au prochain CAEN.

Infos complètes CGT sur la réforme

Non titulaires

La FSU a posé quelques questions diverses sur les Non titulaires. Quelques informations importantes en ressortent :

Le rectorat a recruté, via le partenariat avec pôle emploi, 18 personnes à compter du 1er août 2023 sur des postes à temps complet à l'année dans les disciplines suivantes : Lettres modernes - Economie gestion - Math-sciences - Technologie/SII. Les personnes ont bénéficié d'une formation de trois semaines en juillet, puis de 2 jours en août. Par ailleurs, pendant les deux premières semaines du mois de septembre, elles ont été placées, quand cela a été possible, en observation dans leur établissement. Ils ont également été invités à la journée de rentrée des stagiaires avec les inspecteurs disciplinaires (2 Jours) et sont convoqués aux journées didactiques et transversales, au fil de l'eau, avec les autres néo-contractuels. Pour les néo-contractuels de la voie générale, ces derniers ont bénéficié de cinq jours de formation « entrée dans le métier » ainsi que de formations disciplinaires. Pour les néo-contractuels de la voie professionnelle, ils bénéficient d'une formation sur trois ans (5 jours la première année, deux journées la deuxième et deux journées la troisième). Ils bénéficient aussi pour la première année d'un parcours formation magistère à distance de 10h.

Les enseignants qui avaient émis des vœux de renouvellement pour l'année 2023/2024, et qui n'avaient pas eu un avis défavorable à leur évaluation ont eu un contrat jusqu'au 31 août 2023 quelle que soit la discipline. Leur prolongation de contrat a été imputée sur le budget académique en fonction de leur discipline.

La priorité de la pré-rentrée a été de réaliser les opérations d'affectation qui n'avaient pu l'être à la fin du mois de juillet et de proposer aux contractuels des postes en adéquation avec leurs vœux, dans la mesure du possible. Tous les personnels qui avaient fait un vœu de renouvellement, sans avis défavorable à leur évaluation, mais qui n'avaient pas d'affectation au 1^{er} septembre ont eu un contrat jusqu'au 30 septembre ou 20 octobre pour les disciplines en tension. Cela a concerné 147 agents. La dernière semaine d'août a été consacrée à l'établissement de ces contrats.

Afin de faire le point sur le cadre de gestion des Agents non titulaires, un Groupe de travail devrait être convoqué d'ici la fin d'année civile.

[Voir la publication Précarité de la CGT Educ'action Nantes](#)